

Qui a été réparti parmi les différentes classes d'après les sommes suivantes :—

CLASSE D'AFFAIRES.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
	\$	\$	\$	\$	\$
Feu	5,437,263	5,588,016	5,836,071	6,168,716	6,512,327
Marine (intérieur).	159,207	146,327	138,699	86,660	33,294
“ (océanique)	176,251	241,877	235,736	141,420	112,494
Vie	6,561,848	8,224,845	8,004,151	8,417,702	9,070,354
Vie (syst. de répar.)	367,740	404,953	450,507	527,307	582,804
Accidents	249,048	278,755	295,553	313,177	317,643
Garantie	62,549	68,549	66,540	68,698	66,384
Glaces	28,068	27,870	33,709	38,686	39,466
Chaud. de b. à vap.	18,183	30,649	21,869	23,682	24,934
Total	13,060,157	15,011,841	15,082,835	15,786,048	16,759,700

1329. L'assurance contre les voleurs fut introduite en Canada en 1893, lors de la constitution en corporation de la “Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)” dans le but de faire des opérations de garantie contre les pertes et dommages causés par suite d'effractions et de vols diurnes ou nocturnes et aussi de garantir contre la perte des bijoux, lingots et autres objets mobiliers confiés à ses soins.

1330. Le tableau suivant a été préparé pour permettre la comparaison. Le “London States” (2 juin 1894) dit : “On peut juger de l'importance du bureau, en ce qui concerne le montant d'affaires qui s'y est fait, par le revenu des primes. La recette provenant des annuités offre un guide supplémentaire de la besogne qui a été faite. Le revenu provenant des intérêts et des dividendes est des plus importants, mais comme plus ample renseignement quant à la nature des placements et le montant de fonds placés, le simple chiffre des recettes est de peu d'importance. Quand nous considérons ce qu'il a fallu déduire du revenu annuel des primes pour les frais d'administration et les commissions, nous abordons un point d'une importance vitale qui fournit une preuve exacte de l'efficacité des divers bureaux.”

Dans ce tableau, la base du calcul repose sur le chiffre total du travail fait par les diverses compagnies, et non sur la besogne faite en Canada seulement. Les affaires faites en Canada par les compagnies anglaises représentent près de 6 pour 100 de la recette totale des primes, et les affaires faites par les compagnies, environ 2½ pour 100 :—